

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2017

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE (arrivée à 19h30), Ghislain TRABICHET, Florent FAVRE, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ.

Absents excusés : Christophe TRABICHET (pouvoir à Romain GURLIAT), Sophie CHATELAIN

Absents : Julien CHATELAIN, Carole CURSAT

Secrétaire de séance : Romain GURLIAT

Le compte-rendu du 02/06/2017 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à ce qu'un sujet soit intégré à l'ordre du jour : la vente de divers biens communaux qui n'ont plus d'utilité à ce jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

I – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ en retraite au 31 août prochain de Monsieur BONDAZ Jean-Pierre, agent communal. Elle informe que le recrutement d'un nouvel agent au 1^{er} septembre est en cours et qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017, charge Madame le Maire de procéder au recrutement nécessaire, et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

II – AVENANT BAIL AUBERGE « LE BILLAT » ET RÉGULARISATION DE LA CESSION DE LA TERRASSE DE L'AUBERGE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté, suite aux travaux de réhabilitation de l'auberge communale « Le Billat », de fixer le prix de la location gérance afin de couvrir l'annuité de l'emprunt qui a été contracté par la Commune pour financer l'opération. Les Gérants Mr et Mme Pelletier ont été informés. Par ailleurs, elle rappelle que la copropriété « Le Billat » a délibéré favorablement lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 mars 2017 pour céder la partie commune suivante au Restaurant LE BILLAT : Terrasse restaurant située sur la parcelle C 652 de la Commune de Vailly (plan cadastral annexé à la délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 absence), fixe le loyer mensuel de Mr PELLETIER Patrice à 800 € HT, soit 960 € TTC pour la location gérance de l'auberge communale « Le Billat », avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2017, charge Madame le Maire

d'engager les démarches nécessaires auprès du notaire pour acter cette augmentation du loyer, charge Madame le Maire de faire également régulariser la cession de la terrasse devant notaire, l'autorise à signer le ou les actes notariés correspondants et tout document s'y rapportant, et dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

IV – AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire préfectorale n°2006/37 du 11 juillet 2006 précisant les modalités de vote des tarifs publics locaux et notamment la restauration scolaire, et qui précisait que ces prix n'étaient plus soumis à arrêté ministériel. Elle rappelle au Conseil Municipal que le prix du ticket est actuellement à 4,95 €. Le tarif proposé au 1/09/2017 prend en compte l'augmentation annoncée par le fournisseur, il est identique à celui de l'école maternelle du Val d'Hermone.

Céline Chevallet demande s'il ne serait pas souhaitable d'établir des tarifs en fonction du quotient familial. Yannick Trabichet explique que cette tarification est plus complexe à mettre en place et peut générer un écart très important entre le tarif de base et le tarif maximum. Romain Gurliat pense qu'il est préférable que le CCAS aide les familles qui rencontrent des difficultés financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le prix du ticket repas à 5.00 € à compter du 1^{er} septembre 2017, rappelle que les enseignants et tous les intervenants ponctuels dans l'école (stagiaires, médecin, etc...) ont un droit d'accès à la cantine scolaire au même tarif que les enfants, et précise que les agents communaux chargés du fonctionnement de la cantine bénéficient des repas au titre des avantages en nature.

V – PLANNING D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES / MJC DU BREVON

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes d'occupation de salles communales (salle des fêtes, Espace associatif la Fruitière) de la MJC du Brevon. Les activités déjà en place durant la saison 2016/2017 sur la commune de Vailly sont pratiquement reconduites à l'identique. Compte tenu du déplacement, début septembre 2017, du siège de la MJC dans l'ancienne mercerie, certaines activités qui avaient lieu à Lullin sont transférées de fait à Vailly. Il est rappelé que la salle des fêtes est réservée en matinée aux scolaires et que l'espace « La Fruitière » est occupée le mercredi par la paroisse Notre Dame d'Hermone.

VI – CONVENTION AVEC LE CDG 74 POUR INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention régulière de l'archiviste du Centre de Gestion de Haute-Savoie depuis 2010. Pour que ce travail ne perde pas son intérêt, elle précise qu'il est nécessaire de faire un entretien régulier des archives. Elle a donc sollicité le CDG 74 pour une prochaine intervention de l'archiviste et donne lecture au Conseil Municipal de la convention transmise n° 2017 – AR- 29 relative au traitement des archives de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention à passer avec le CDG 74 pour l'intervention de l'archiviste dans le cadre de la maintenance annuelle des archives de la Commune, autorise Madame le Maire à signer ladite convention, et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VII – VIREMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS MODIFICATIVES

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la requête enregistrée le 26 avril 2013 et au mémoire enregistré le 15 février 2016, la commune de Vailly, représentée par le Cabinet Merotto et Juliand, a perçu la somme de 79 396,05€ suite au jugement du Tribunal Administratif de Grenoble relatif au contentieux des trottoirs du Chef-Lieu.

Madame le Maire, propose que cette recette soit affectée comme suit :

En section de fonctionnement :

Libellés	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Excédent antérieur rep	002	1 827.10		
Produits exceptionnels	7788	80 396.05		
Dotation aux amortissements des immobilisations			042-6811	1 936.00
Virement section inve			023	50 000.00
Entretien autres bâtim.			615228	11 000.00
Titres annulés			673	8 400.00
Dépenses imprévues			024	10 887.15
TOTAL		82 223.15		82 223.15

En section d'investissement :

Libellés	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Amortissements des immobilisations	040-2804172	101.00		
Amortissements des immobilisations	040-2804132	1 835.00		
Virement du fonction	021	50 000.00		
Solde exécution d'in			001	632.81
Constructions			2313	23 000.00
Installations techniqu			2315	28 303.19
TOTAL		51 936.00		51 936.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Par ailleurs, il est également nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après en section d'exploitation du budget 2017 du service des eaux :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Bâtiments publics	61521	- 396.00		
Redev. Agence Eau			701249	+ 396.00
TOTAL		- 396.00		+ 396.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VIII – VENTE DE DIVERS BIENS COMMUNAUX

Florent FAVRE quitte la salle, il ne participe ni au débat ni au vote sur ce sujet.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs biens communaux n'ont plus d'utilité, notamment les anciennes chaises de l'auberge communale, ainsi que la bouille à goudron.

Par ailleurs, de gros blocs rocheux situés sur la parcelle communale aux Plagnes pourraient être utilisés pour des travaux de confortement sur le site de construction de la microcentrale hydroélectrique. Elle propose de vendre ces biens divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à vendre ces biens divers au meilleur prix, et la charge d'émettre les titres de recettes correspondants.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du Chef-Lieu

Les travaux d'Assainissement du Chef-Lieu ont débuté comme prévu début juillet. A la suite de cette opération, le conseil municipal souhaite qu'une étude de faisabilité soit rapidement engagée sur la sécurisation de la traversée du Chef-Lieu en lien avec un réaménagement des deux entrées et la réfection de la chaussée.

Travaux CD 74

Les travaux engagés par le Département au Quart-Charrière se termineront en septembre. En juin dernier, une visite du chantier a été organisée en présence de Monsieur Christian Monteil, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et des Conseillers Départementaux du Canton de Thonon, Patricia Mahut et Richard Baud. Les travaux sur ce secteur devraient se poursuivre en 2018/2019.

Par ailleurs, l'arrêt de bus de Pimberty (montée côté Lullin et descente côté Vailly) sera réalisé durant l'été sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute-Savoie. Le Conseil Municipal est très satisfait de cet aménagement et remercie les représentants du Conseil Départemental d'avoir soutenu ce dossier.

Intercommunalité

Les travaux d'enrobés autour des points d'apport volontaires des Charges et de Pimberty sont réalisés. Ceux de la Place de la Vogue seront effectués courant septembre.

Les travaux d'extension de l'école maternelle et la construction de la crèche ont débuté début juillet par les travaux de terrassement.

Rythmes scolaires

Le Conseil d'école a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2017/2018 la semaine de 4,5 jours, tout comme la Maternelle du Val d'Hermone et les écoles de Lullin et Reyvroz. Une réflexion sera engagée en début d'année prochaine pour un retour éventuel à la semaine de 4 jours.

Demandes diverses

Mr Roulet des Charges a attiré l'attention de Madame Le Maire sur la sécurité des enfants sur la route des Charges. Le conseil municipal propose qu'un panneau de signalisation soit installé sur ce secteur. Un courrier sera également envoyé aux riverains pour appeler à la vigilance les automobilistes et les piétons.

Mr et Mme Jean-Noël Trabichet, Mr Pic et Mme Frédérique Chatelain ont été reçus en mairie pour reparler de l'implantation et de la gêne occasionnée par le poteau électrique moyenne tension sur la parcelle jouxtant la propriété de Mr Trabichet. Ce dossier ayant déjà fait l'objet d'une décision du Tribunal Administratif de Grenoble en faveur d'ENEDIS, il est demandé à Madame Le Maire d'organiser une réunion de médiation avec les propriétaires concernés, la commune et ENEDIS.

Rappel lots affouages : prolongation jusqu'au 28/08/2017

Il n'est pas fixé de nouvelle date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H 30.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

